



NOTE DE TRAVAIL

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ B

Point 8 : Problèmes de sécurité émergents

8.1 : Mesures pour aborder de manière proactive les problèmes émergents

8.2 : Problèmes de sécurité émergents

ENJEUX FUTURS DE SÉCURITÉ

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note traite des problèmes émergents de sécurité dont il est question dans l'édition 2017-2019 du *Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (GASP) (Doc 10004), qui présente les défis et les priorités de sécurité susceptibles d'intéresser la communauté de l'aviation internationale. L'analyse des risques pour la sécurité opérationnelle devrait comprendre un aperçu des problèmes éventuels de sécurité, autrement dit les problèmes de sécurité émergents. L'OACI collabore avec les acteurs concernés dans le but de détecter lesdits problèmes et appuie les États, les régions, l'industrie et les autres parties prenantes pour veiller à ce que le programme des travaux de l'Organisation et sa stratégie de sécurité abordent les enjeux actuels et futurs et permettent d'appliquer les mesures d'atténuation qui sont nécessaires pour gérer la sécurité et contribuer à la réalisation des objectifs du GASP. Les États devraient prendre part aux études régionales et sous-régionales sur les questions émergentes de sécurité menées par les groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) et échanger l'information dans ce domaine avec d'autres États et avec l'OACI.

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver la Recommandation 8.2/x — Détection des problèmes de sécurité émergents, figurant au paragraphe 3.1.

Objectifs stratégiques :	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique sécurité.
Incidences financières :	Incidences pour la communauté aéronautique : La détection opportune des problèmes de sécurité émergents permet aux États, aux régions et à l'industrie de prendre les mesures d'atténuation nécessaires pour gérer la sécurité et contribuer à atteindre les objectifs du GASP aux niveaux mondial, régional et national. Incidences pour l'OACI (par rapport aux ressources actuellement prévues au budget du Programme ordinaire) :

	L'OACI met l'accent sur les problèmes de sécurité émergents pour veiller à ce que les activités inscrites à son programme des travaux et la stratégie de sécurité présentée dans le GASP abordent les préoccupations de sécurité actuelles et futures.
Références :	Doc 9859, <i>Manuel de gestion de la sécurité (MGS)</i> Doc 10004, <i>Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP)</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) énonce la stratégie de priorisation et d'amélioration permanente de la sécurité de l'aviation. Son objectif est de réduire continuellement le nombre et le risque d'accidents mortels grâce à l'élaboration et la mise en œuvre harmonisées de plans régionaux et nationaux de sécurité de l'aviation. Les États, les régions et l'industrie facilitent la mise en œuvre du GASP par leurs initiatives coordonnées de renforcement de la sécurité.

1.2 Le GASP s'intéresse aux défis et aux priorités en matière de sécurité qui préoccupent la communauté de l'aviation internationale. Les défis sont révélés par l'analyse des données recueillies dans le cadre d'activités proactives et réactives liées à la sécurité. Les données de sécurité servant à cerner les défis et définir les priorités comprennent, sans s'y limiter, les sources suivantes : enquêtes sur les accidents et les incidents ; comptes rendus de sécurité ; renseignements en matière de maintien de la navigabilité ; suivi des performances opérationnelles ; inspections, audits, enquêtes ; études et analyses de sécurité. Les défis recensés aident l'OACI à définir les priorités relatives à l'adoption de mesures mondiales, qui servent de base à l'élaboration des objectifs et cibles du GASP. Le recensement des défis et l'établissement des domaines prioritaires d'action sont des étapes clés du processus de planification de la sécurité. L'aviation est en constante évolution, aussi l'analyse des risques pour la sécurité opérationnelle devrait-elle englober les problèmes éventuels de sécurité, autrement dit les problèmes de sécurité émergents.

1.3 Les problèmes de sécurité émergents sont des problèmes potentiels qui n'étaient peut-être pas évidents hier mais qui demain pourraient avoir une incidence sur la sécurité. Il peut s'agir d'une technologie nouvelle, d'une question d'intérêt public, d'un nouveau concept ou d'une nouvelle idée qui peut sembler une aberration aujourd'hui mais qui peut gagner en maturité et devenir un grand enjeu de société ou une tendance majeure. Il importe donc que la communauté de l'aviation internationale reste vigilante et s'attaque sans tarder aux problèmes émergents de sécurité. Le fait de ne pas réagir en temps voulu peut se traduire par des lacunes dans la réglementation, des politiques et des procédures inadaptées ou une formation déficiente. Cela risque de restreindre la capacité d'un État ou d'un fournisseur de services d'atténuer les risques de sécurité découlant des transformations que ces enjeux entraînent pour le système de l'aviation.

1.4 L'édition 2017-2019 du GASP énumère les problèmes de sécurité émergents suivants : suivi mondial des vols, systèmes d'aéronefs télépilotés, transport spatial et risques liés aux zones de conflit. Ces enjeux ont été intégrés dans le programme des travaux de l'Organisation et sont traités dans le cadre de ses activités courantes. En préparation de l'édition 2020-2022 du GASP, la liste des problèmes de sécurité émergents figurant dans l'édition 2017-2019 a fait l'objet d'un examen pour déterminer si une mise à jour est nécessaire.

2. ANALYSE

2.1 Les problèmes émergents peuvent être cernés de plusieurs manières, mais en général on a recours à des experts en la matière et à un processus établi fondé sur des preuves scientifiques, des évaluations et des projections. Le Groupe d'étude du GASP (GASP-SG), composé d'experts qui appuient le Secrétariat de l'OACI dans la révision du Plan, a été chargé de dresser la liste des problèmes de sécurité émergents. Il a conclu que l'édition 2020-2022 du GASP ne devrait pas contenir une liste définie et limitée de problèmes de sécurité émergents, vu leur caractère dynamique. Il propose de mener une consultation plus large auprès des États, des organismes régionaux [principalement les groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG)] et de l'industrie, qui ont tous un rôle important à jouer dans le recensement desdits problèmes.

2.2 Pour déterminer les problèmes émergents, on commence souvent par analyser plusieurs sources. Les problèmes peuvent se situer également aux niveaux national, sous-régional ou régional. Les États et les régions devraient employer les mécanismes déjà en place, tels les RASG, pour assurer une veille permanente des problèmes de sécurité risquant de surgir. Chaque RASG est censé préparer et mettre en œuvre un plan régional de sécurité de l'aviation compatible avec les objectifs du GASP. Dans le cadre de ces plans régionaux, les RASG devraient cerner les risques et les problèmes de sécurité prioritaires et encourager les États à adopter des mesures. Les États devraient prendre part aux études régionales et sous-régionales sur les problèmes de sécurité émergents menées par les RASG et échanger de l'information à ce sujet avec les autres États et l'OACI.

2.3 Dans l'édition 2020-2022 du GASP, l'OACI présentera les problèmes de sécurité émergents dans une page web spécialisée (www.icao.int/gasp) qui pourra être mise à jour périodiquement. L'information qu'on y trouvera sera un élément clé de la stratégie de sécurité de l'OACI. Afin de dresser une liste complète et à jour des problèmes de sécurité émergents, l'OACI a besoin de l'aide de toutes les parties prenantes pour détecter les problèmes qui ne sont pas actuellement visés par les activités du programme des travaux ou par les dispositions en vigueur de l'Organisation. La détection opportune de ces problèmes permet à l'Organisation d'inscrire à son programme des travaux des activités pour soutenir les États, les régions, l'industrie et les autres parties prenantes en vue de remédier aux risques de sécurité liés auxdits problèmes.

2.4 Les États et les RASG sont invités à consulter le *Manuel de gestion de la sécurité (MGS)* (Doc 9859) sur la manière de détecter les problèmes de sécurité émergents ; il contient des lignes directrices sur la façon de cerner les dangers et d'atténuer les risques qui peuvent être appliquées aux niveaux national, sous-régional et régional.

3. CONCLUSION

3.1 Le GASP contient une vision à long terme qui aidera l'OACI, les États, les organismes régionaux (comme les RASG) et l'industrie à élaborer une stratégie de sécurité harmonisée. L'Organisation s'intéresse aux problèmes de sécurité émergents pour veiller à ce que les activités de son programme des travaux et la stratégie de sécurité énoncée dans le GASP prennent en compte les problèmes de sécurité actuels et émergents. Les mesures d'atténuation nécessaires pourront ainsi être appliquées pour gérer la sécurité et contribuer à la réalisation des objectifs du GASP.

3.2 Compte tenu de ce qui précède, la Conférence est invitée à approuver la recommandation suivante :

Recommandation 8.2/x : Détection des problèmes de sécurité émergents

Il est recommandé que la Conférence :

- a) demande à l'OACI de faire connaître aux États les orientations actuelles sur la façon de détecter les problèmes de sécurité émergents pour s'y attaquer ;
- b) prie instamment les groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) d'établir un processus pour s'attaquer aux problèmes de sécurité émergents ;
- c) prie instamment les États, les organes régionaux et l'industrie de participer activement aux études régionales et sous-régionales menées par les RASG sur les problèmes de sécurité émergents ;
- d) prie instamment les États, les organes régionaux et l'industrie de partager de l'information sur les problèmes de sécurité émergents avec d'autres États et l'OACI au moyen du site web spécialisé.

— FIN —